

## MAI

# DROIT DE RECHERCHER D'AUTRES SOLUTIONS

La personne accompagnée peut  
changer d'avis, de projet.

Elle en parle avec les professionnels  
pour connaître les possibles et  
envisager les changements



Savez-vous où est affichée la  
charte des droits et libertés de la  
personne accompagnée ?

Découvrez-le ici.

